

Image not found or type unknown



démission et obligation de paiement

Par **NATACHA**, le **09/11/2008** à **14:20**

bonjour

Je suis actuellement vendeuse en bijouterie de luxe en CDI depuis 8 ans, je suis annualisée du 1er novembre au 31 octobre de l'année suivante. J'aimerais quitter cette entreprise car on me propose un poste plus attractif. Mon patron nous donne chaque année une prime exceptionnelle de fin d'année considérée comme un 13ème mois; si je m'en vais le 1er novembre de cette année, a t il le droit de me la supprimer? Qu'a t-il l'obligation de me verser selon la loi?

MERCI DE VOTRE ATTENTION